

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 01 avril 2021

Annulation du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi-H) : CINOV Midi-Pyrénées dénonce une décision incompréhensible, qui met en péril les métiers de la branche BETIC

Ce mardi 30 mars, le tribunal administratif de Toulouse a rendu ses conclusions concernant le Plan local d'urbanisme intercommunal, à la suite d'une demande d'annulation du rapporteur public émise le 10 mars dernier. Le tribunal administratif a demandé à son tour l'annulation du plan local d'urbanisme valant programme local de l'habitat, adopté en 2019 après plus de 4 ans de négociations et de travail. CINOV Midi-Pyrénées, chambre régionale de la [Fédération CINOV](#) – qui représente les métiers de la prestation de services intellectuels du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique – dénonce une décision incompréhensible, et rappelle l'importance capitale du PLUi-H pour les entreprises de la branche BETIC.

Une décision néfaste pour les métiers de la prestation de services intellectuels

CINOV Midi-Pyrénées considère que le PLUi-H cristallise en son sein des objectifs de constructions et des impératifs du plan de relance sur les dix prochaines années, parmi lesquels la prise en compte des ICU, des ressources énergétiques renouvelables, de la biodiversité ou encore de l'usage. Ainsi, la décision du tribunal administratif pourrait mettre en péril la pérennité d'un grand nombre de métiers de la branche BETIC (Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseils). CINOV Midi-Pyrénées considère que cela reviendrait à revenir à un PLU, globalement moins ambitieux en termes d'aménagement et de construction durables.

Vers la remise en cause de nombreux projets urbains ?

A l'heure où les impératifs de relance de l'économie et les incertitudes sur l'avenir pour les entreprises locales n'ont jamais été aussi forts, cette décision sonne comme un véritable coup de massue. En effet, de nombreux projets urbains de première importance vont être remis en cause, ce qui ralentira finalement la délivrance des permis de construire et entraînera, par effet domino, un blocage immédiat de l'activité des acteurs de la filière du bâtiment et des travaux publics.

Le juge administratif a toutefois pris soin de préciser qu'en cas de conséquences manifestement excessives de l'effet rétroactif de l'annulation, en raison de « *l'intérêt général pouvant s'attacher à un maintien temporaire de ses effets* », il se réservait la possibilité de donner effet à cette annulation à une date ultérieure.

Contacts Presse :

Estelle MOTTET 06 08 92 12 35 – mottet@cinov.fr

Camille PAPLOREY 06 46 02 62 70 – camille.paplorey@rp-carrees.com

Jordan CALIME 06 26 03 69 36 – jordan.calime@rp-carrees.com

Particulièrement inquiet, CINOV Midi-Pyrénées espère que le juge administratif saura saisir toutes les conséquences de cette annulation globale pour l'écosystème local, et saura moduler dans le temps les effets d'une telle annulation, afin de permettre à nos entreprises de trouver le temps nécessaire pour s'adapter à cette situation inédite.

Pour échanger avec un porte-parole de CINOV Midi-Pyrénées, cliquez [ici](#).

A propos de CINOV

70 000 entreprises, 140 milliards d'euros de Chiffre d'Affaires, c'est 1 000 000 de collaborateurs pour relever le défi français de la compétitivité et de l'emploi. CINOV est une fédération patronale représentative de 13 syndicats et 15 chambres régionales des métiers de la prestation de services intellectuels du conseil, de l'ingénierie et du numérique (Branche BETIC). CINOV est membre fondateur et administrateur des principaux organismes nationaux et internationaux : les confédérations nationales CPME et UNAPL, l'Opérateur de Compétences (OPCO) ATLAS et FIF.PL, les organismes de qualification OPQIBI et OPQCM et les fédérations internationales et européennes FIDIC et EFCA. La Fédération CINOV est également administrateur-fondateur de l'IPTIC (Institut de Promotion des Techniques de l'Ingénierie et du Conseil), administrateur de l'IDCE (Institut pour le Développement du Conseil d'Entreprise), de l'OPIIEC (observatoire paritaire) de l'Association Bilan carbone, de l'Alliance HQE, d'ADN Construction et de CONSTRUCTION21.

Suivre notre actualité

- www.cinov.fr
 - <https://leblog.cinov.fr/>
 - <https://covid19.cinov.fr/>
- Twitter : <https://twitter.com/FederationCINOV>
 - LinkedIn : @FederationCINOVLinkedin

Contacts Presse :

Estelle MOTTET 06 08 92 12 35 – mottet@cinov.fr
Camille PAPLOREY 06 46 02 62 70 – camille.paplorey@rp-carrees.com
Jordan CALIME 06 26 03 69 36 – jordan.calime@rp-carrees.com